

Les + Mutobsèques

- **Un capital** garanti, jusqu'à 6 000 €, pour payer les obsèques.
- Un capital exonéré de droits de succession pour les bénéficiaires, dans les limites fixées par la législation en vigueur.
- La possibilité de transmettre un capital plus élevé que le coût des obsèques.
- **Une assistance** pour aider les proches à organiser les obsèques.
- La possibilité d'enregistrer confidentiellement ses volontés au sujet de ses obsèques.
- La prise en charge du rapatriement du corps si le décès de l'assuré a lieu à plus de 50 km de son domicile (hors déplacement vers un établissement de soins).
- Une cotisation fixe qui n'augmente pas pendant toute la durée du contrat.
- Une cotisation adaptée à vos besoins et à votre budget.
- Une souscription simple, sans questionnaire de santé.
- La possibilité de se protéger mutuellement en souscrivant à deux.

Vous souhaitez en savoir plus sur Mutobsèques, prenez rendez-vous avec un conseiller.



Adhésion réservée aux personnes âgées de 40 à 84 ans. Une fois souscrit votre capital est garanti à vie.

Votre mutuelle au cœur de votre vie!

Nous faisons partie du mouvement social le plus puissant : la Mutualité Française.

38 millions de personnes protégées, soit plus d'un Français sur deux.

Nos valeurs, notre approche santé, notre savoir-faire et nos services aux adhérents sont reconnus par tous :

- solidarité, non-discrimination...
- dispense d'avance de frais pour de nombreux soins
- des garanties d'épargne, de prévoyance, de retraite et d'assistance
- des services aux adhérents (établissements de santé, centres optiques, dentaires, prévention...).

Avec MUTEX, nous agissons au quotidien pour améliorer votre niveau de protection.

L'ensemble de la gestion des garanties proposées par Mutex est certifié ISO 9001, V2008, un gage de sécurité supplémentaire pour vous et les vôtres.

C'est pourquoi, pour renforcer votre protection et celle de votre famille, nous vous proposons aujourd'hui une garantie indispensable **Mutobsèques**.



MUTEX protège l'environnement en imprimant ce document avec des encres végétales sur un papier composé de fibres recyclées et/ou de fibres issues de forêts gérées durablement.

MUTEX est une marque de MUTUALITÉ FRANÇAISE PRÉVOYANCE

www.mutex.fr

Assureur de la garantie : Union Nationale de la Prévoyance de la Mutualité Française (U.N.P.M.F.)
Union soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité, enregistrée au Registre National des Mutuelles sous le numéro 442 574 166, agréée pour les branches 1, 2, 20, 21 et 22.
Siège social : 255, rue de Vaugirard – 75015 PARIS

PRÉVOYANCE

Financer ses obsèques



Mutobsèques

Un capital + une assistance,
je prévois et puis j'oublie!

PUBLICITE

POB-DP4 P.10158 - avec & Marketing Futur 1252 B_ Document non contractuel_06.2010

MUTEX



“ Je prévois un capital pour payer mes obsèques ”

Avec Mutobsèques, vous pouvez financer par avance tout ou partie de vos obsèques et éviter ainsi une dépense importante à ceux que vous aimez.

Infomutex

Ce symbole **i** vous guide en toute transparence dans ce document.

Il souligne des éléments que vous devez connaître avant de souscrire.

Une solution simple et accessible pour vous !

- Vous choisissez le montant du capital garanti : 1 500 €, 2 250 €, 3 000 €, 4 500 € ou 6 000 €.
- Vous désignez le ou les bénéficiaires de votre choix.
- Vous souscrivez Mutobsèques sans aucun questionnaire de santé, ni examen médical.

Vous payez une cotisation mensuelle facile à intégrer dans votre budget.*

* Le montant total de vos cotisations peut, du fait de l'allongement de la durée de vie, dépasser le montant du capital garanti.

- Le montant de votre cotisation est fixé une fois pour toutes à la souscription, en fonction de votre âge et du capital garanti.

- Vous êtes assuré immédiatement en cas de décès accidentel et après 2 ans en cas de décès suite à une maladie. Ainsi, avant ces 2 ans, l'intégralité des cotisations que vous aurez versées sera remboursée à vos bénéficiaires.
- Vous bénéficiez d'une garantie à vie, quelle que soit l'évolution de votre état de santé.

Une solution efficace et avantageuse pour vos proches !

- Après réception des pièces justificatives, le capital obsèques est versé aux bénéficiaires dans les 15 jours.
- Le capital versé est exonéré des droits de succession. Vos bénéficiaires n'auront donc aucun impôt à payer sur cette somme (dans les limites fixées par la réglementation en vigueur).

Le contrat Mutobsèques vous permet de transmettre jusqu'à 6 000 € au bénéficiaire de votre choix ! C'est un outil de transmission supplémentaire pour donner plus à ceux que vous aimez.



“ Je prévois une assistance pour aider mes proches à organiser mes obsèques ”

Avec Mutobsèques Assistance, vous avez la certitude que vos proches ne se retrouveront pas seuls pour accomplir toutes les démarches au moment le plus éprouvant.

Des services d'assistance qui me rassurent !

- Vous téléphonez à des spécialistes pour vous renseigner sur les dispositions administratives, fiscales et juridiques à prendre en cas de décès.
- Vous enregistrez vos dernières volontés concernant l'organisation de vos obsèques en toute confidentialité. Elles seront communiquées à vos bénéficiaires après le décès. Cet enregistrement ne vaut en aucune façon testament.

Si le décès a lieu à plus de 50 km du domicile principal, même à l'étranger, le rapatriement du corps est pris en charge* jusqu'au lieu d'inhumation ou de crémation (en France métropolitaine), ainsi que le retour des bénéficiaires et des accompagnants.

* Hors déplacement vers un établissement de soins.

Pour une protection à deux !

M. Z, 57 ans, choisit un capital de 3 000 €. Il désigne son épouse comme bénéficiaire.

M^{me} Z, 55 ans, choisit également un capital de 3 000 € et désigne M. Z comme bénéficiaire.

Cette cotisation est fixée à la souscription et n'augmentera pas pendant toute la durée du contrat.

Exemple : Pour une cotisation mensuelle totale de 29,41 € (tarif 2010), ils se protègent mutuellement et ont la certitude que le conjoint survivant ou la famille pourra régler les frais d'obsèques de l'un et de l'autre.

Une assistance indispensable pour mes proches !

- Après le décès, vos bénéficiaires, sur simple appel téléphonique, se renseignent sur les formalités administratives à accomplir. Ils peuvent aussi recevoir des informations juridiques utiles sur la fiscalité, les impôts, les droits de succession, les retraites...
- Dans les 3 jours qui suivent le décès, Mutobsèques Assistance met un taxi à la disposition de votre conjoint et de vos enfants pour faciliter leurs déplacements (à hauteur de 160 €).
- Mutobsèques Assistance reste à la disposition des bénéficiaires pour les accompagner dans l'organisation des obsèques et de toutes les démarches consécutives au décès.

Je prévois... et puis j'oublie !

Une fois la question de vos obsèques réglée... vous n'avez plus à y penser !

- Plus d'inquiétude pour savoir qui va payer vos obsèques, car vous laissez un capital pour les financer. Pensez à prévenir vos bénéficiaires de l'existence du contrat.
- Plus d'inquiétude, car vous avez prévu une assistance pour aider vos proches à accomplir les formalités administratives et à préparer le déroulement des obsèques.
- Plus d'inquiétude pour vos proches, car vous avez tout prévu pour leur éviter des démarches éprouvantes au moment le plus pénible !
- Mutobsèques garantit le versement d'un capital en cas de décès et vous laisse la liberté de choisir l'organisme qui s'occupera de vos obsèques !

Le saviez-vous ?

- Le coût moyen des obsèques est d'environ 3 700 €*.
- Les principales formalités à accomplir par les proches dans les 24 heures suivant le décès sont :
 - faire constater le décès par un médecin,
 - effectuer la déclaration de décès à la mairie du lieu du décès,
 - choisir une entreprise de pompes funèbres pour régler le déroulement des funérailles,
 - demander à la mairie le permis d'inhumer le défunt ou l'autorisation d'incinérer le corps...

* Coût moyen donné à titre indicatif, hors marbrerie, fleurs et concession.

Source : INSEE, La France des Services, édition 2004-2005.